

TRUSTEESHIP
COUNCILCONSEIL
DE TUTELLE

UNRESTRICTED

T/INF/1/Rev.2
10 juin 1948FRENCH
ORIGINAL : ENGLISHSYSTEME DE COTE POUR LES DOCUMENTS DU CONSEIL DE TUTELLE
Préparé par le service de l'index analytique des documents

Table des matières

Première partie. Aperçu général du système	page 1
Deuxième partie. Système de cote établi pour les documents du Conseil de tutelle et de ses organes subsidiaires	page
Troisième partie. Index des cotes de série énumérées	page

Le présent document remplace les documents T/INF/1/Rev.1, en date du 15 mai 1947 et T/INF/1/Rev.1/Add.1, en date du 5 janvier 1948.

PREMIERE PARTIE. APERCU GENERAL DU SYSTEME

1. Conseil de tutelle : cote de base

T/ Cote de séries pour les documents généraux ou relatifs aux séances plénières du Conseil de tutelle (T/1; T/2, T/102, etc. et premier élément des cotes de tous les documents énumérés ci-après.

2. Comités permanents

T/C. / La cote caractéristique d'un comité permanent du Conseil de tutelle porte un numéro correspondant à l'organe en question (/C.1/ , /C.2/ , /C.3/ , etc..) et suit immédiatement la cote de série des documents du Conseil de tutelle.

3. Comités spéciaux

T/AC. / La cote de série pour un comité spécial du Conseil de tutelle est composée de l'élément indicatif du Conseil de tutelle et de l'élément indicatif de l'organe spécial numéroté suivant l'ordre dans lequel ces organes ont été créés (/AC.1/ , /AC.2/ , /AC.3/ , etc...).

4. Commissions et missions de visite

T/CN. / La cote de série pour une commission ou une mission de visite du Conseil de tutelle est composée de l'élément indicatif du Conseil de tutelle et de l'élément indicatif de la commission ou de la mission de visite numéroté dans l'ordre suivant lequel des organes ont été créés (/CN.1/ , /CN.2/ , /CN.3/., etc...).

5. Sous-comités

T/C. /SC. / La cote de série d'un sous-comité est composée de l'élément indicatif du comité principal et de l'élément indicatif du sous-comité numéroté suivant l'ordre dans lequel ces sous-comités ont été créés (/SC.1/ , /SC.2/ , /SC.3/ etc...).

6. Accords de tutelle

T/Agreement/ L'élément indicatif pour un accord du Conseil de tutelle (/Agreement/) suit la cote de série des documents du Conseil de tutelle.

7. Documents à l'information

T/INF/ Les listes des représentants, les renseignements généraux et les instructions portant sur les services mis à la disposition des délégations, le calendrier des réceptions et autres documents du même genre peuvent être publiés dans une série de documents d'information dont la cote (/INF/) suit l'élément caractéristique du Conseil de tutelle.

8. Pétitions relatives aux territoires sous tutelle

T/PET. / La cote de série pour les pétitions relatives aux territoires sous tutelle a pour premier élément l'indicatif du Conseil de tutelle et l'élément indicatif des pétitions (/PET. /), suivi d'un chiffre indiquant le territoire ou groupe de territoires dont il s'agit. Lorsqu'il s'agit de pétitions concernant les territoires sous tutelle en général, le mot GENERAL suit l'élément indicatif des pétitions.

9. Autres cotes (secondaires)

Le cas échéant on peut adjoindre les cotes secondaires suivantes aux cotes caractéristiques de tout organisme dont émanent les documents énumérés ci-dessus.

/W. Document de travail. Distribution limitée en principe aux membres de l'organisme qui effectue la publication.

- /FV. Comptes rendus sténographiques ou procès-verbaux in extenso (comptes rendus sténographiques des séances) - verbatim record of meetings.
- /SR. Comptes rendus des séances (summary records of meetings).
- /Agenda Ordre du jour quotidien (ordre du jour de séances déterminées).
- /Rev. Revision. Revision d'un texte par voie d'amendements officiels nouvelles éditions de documents préparées par la délégation qui les présente ou par le Secrétariat. Un document révisé par suite d'erreurs de traduction devra être publié sous forme de corrigendum.
- /Corr. Corrigendum. Corrections apportées par le Secrétariat ou le service d'édition pour éliminer des erreurs de texte, de titre, de date ou de classement d'un document, y compris les rectifications dans les traductions et le rétablissement de portions du texte sautées.
- /Add. Addenda. Addition d'un nouveau texte : annexes, appendices, tableaux, cartes, diagrammes et nouveaux paragraphes ou membres de phrases. On devra publier sous forme de corrigenda les parties du texte sautées par erreur dans une traduction.

DEUXIEME PARTIE.. SYSTEME DE COTE ETABLI POUR LES DOCUMENTS DU CONSEIL DE TUTELLE ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES

A. SERIE GENERALE DU CONSEIL DE TUTELLE : NOTE

Les documents de la série générale du Conseil de tutelle (T/) peuvent se répartir comme suit selon la session :

Première session (1947)	T/1 à T/44 compris
Deuxième session (1947/48)	T/45 à T/167 compris

B. COMITES PERMANENTS DU CONSEIL DE TUTELLE

Le Conseil de tutelle n'a nommé aucun comité permanent au cours de sa première et de sa deuxième sessions.

C. COMITES SPECIAUX DU CONSEIL DE TUTELLE

1. COMITE DE REDACTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Nommé par le Conseil à sa deuxième séance (I), le 26 mars 1947.

Cote générale de la série : T/AC.1/ .

2. COMITE CHARGE DE L'ETUDE DES QUESTIONNAIRES

Nommé par le Conseil à sa quinzième séance (I), le 14 avril 1947.

Cote générale de la série : T/AC.2/ .

3. COMITE CHARGE D'ETUDIER LA COMPOSITION DE LA MISSION DE VISITE AU
SAMCA OCCIDENTAL
Nommé par le Conseil à sa vingt et unième séance (I), le 22 avril 1947.
Cote générale de la série : T/AC.3/ .
4. COMITE SUR LES PETITIONS DU TANGANYIKA
Nommé par le Conseil à sa vingtième séance (I), le 21 avril 1947.
Cote générale de la série : T/AC.4 / .
5. COMITE CHARGE DE L'ETUDE DES PETITIONS
Nommé par le Conseil à sa trentième séance (troisième séance de la
deuxième session), le 24 novembre 1947.
Cote générale de la série : T/AC.5/ . RESTRICTED.
6. COMITE DE REDACTION DES RESOLUTIONS RELATIVES AUX PETITIONS
Nommé par le Conseil à sa trente-deuxième séance (cinquième séance
de la deuxième session), le 1er décembre 1947.
Cote générale de la série : T/AC.6/ . RESTRICTED.
7. GROUPE DE TRAVAIL CHARGE DE LA QUESTION DE JERUSALEM
Nommé par le Conseil à sa trente-quatrième séance (septième séance
de la deuxième session), le 2 décembre 1947.
Cote générale de la série : T/AC.7/ . RESTRICTED.
8. COMITE DE REDACTION CHARGE DU RAPPORT DE LA MISSION DES NATIONS UNIES
AU SAMCA OCCIDENTAL
Nommé par le Conseil à sa trente-sixième séance (neuvième séance
de la deuxième session), le 4 décembre 1947.
Cote générale de la série : néant.
9. COMITE DE REDACTION CONCERNANT LES QUESTIONS A TRANSMETTRE AU
GOUVERNEMENT DE L'UNION SUD-AFICAINE AU SUJET DE SON RAPPORT SUR
L'ADMINISTRATION DU SUD-OUEST AFRICAIN POUR L'ANNEE 1946
Nommé par le Conseil à sa quarante-deuxième séance (quinzième séance
de la deuxième session), le 12 décembre 1947.
Cote générale de la série : néant.
10. COMITE CHARGE D'EXAMINER LES INSTRUCTIONS A ADRESSER AU GOUVERNEUR DE
JERUSALEM ET LE REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DE TUTELLE POUR TOUTES
QUESTIONS INTERESSANT L'ADMINISTRATION DE LA VILLE DE JERUSALEM
Nommé par le Conseil à sa quarante-septième séance (vingtième
séance de la deuxième session), le 19 février 1948.
Cote générale de la série : néant.

11. COMITE CHARGE D'ETUDIER LES INCIDENCES BUDGETAIRES DU STATUT DE LA VILLE DE JERUSALEM.

Nommé par le Conseil à sa quarante-septième séance (vingtième séance de la deuxième session) le 24 février 1948.

Cote générale de la série : Néant.

12. COMITE DE REDACTION du projet de statut de la Ville de Jérusalem

Nommé par le Conseil à sa quarante-neuvième séance (vingt-deuxième séance de la deuxième session) le 24 février 1948.

Cote générale de la série : Néant.

13. COMITE DE TRAVAIL chargé de préparer une nouvelle rédaction du projet rapport du Conseil de tutelle à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Nommé par le Conseil à sa soixante et onzième séance (quarante-quatrième séance de la deuxième session) le 3 mai 1948.

Cote générale de la série : Néant.

D. MISSIONS DE VISITE DU CONSEIL DE TUTELLE

1. MISSION DES NATIONS UNIES AU SAMOA OCCIDENTAL.

Nommée en application de la résolution n° 4 (I) du Conseil adoptée le 24 avril 1947.

Cote générale de la série : Néant.

2. MISSION DES NATIONS UNIES chargée de visiter le Ruanda-Urundi et le Tanganyika.

Décision prise au cours des trente-troisième et quarante-quatrième séances du Conseil (sixième et dix-septième séances de la deuxième session) le 1er et le 15 décembre 1947. Le Conseil prendra d'autres mesures à sa troisième session.

E. PETITIONS RELATIVES AUX TERRITOIRES SOUS TUTELLE

T/PET/GENERAL/ Cote de série pour les pétitions reçues par le Conseil de tutelle concernant les territoires sous tutelle en général.

T/PET.1/ Cote de série pour les pétitions reçues par le Conseil de tutelle concernant le Territoire sous tutelle du Samoa Occidental, administré par la Nouvelle-Zélande.

T/PET.2/ Cote de série pour les pétitions reçues par le Conseil de tutelle concernant le Territoire sous tutelle du Tanganyika, administré par le Gouvernement britannique.

T/PET.3/ Cote de série pour les pétitions reçues par le Conseil de tutelle concernant le Territoire sous tutelle du Ruanda Urundi administré par la Belgique.

- T/PET.4/ Cote de série pour les pétitions reçues par le Conseil de tutelle concernant le Territoire sous tutelle du Cameroun, administré par le Gouvernement britannique.
- T/PET.5/ Cote de série pour les pétitions reçues par le Conseil de tutelle concernant le Territoire sous tutelle du Cameroun administré par la France.
- T/PET.6/ Cote de série pour les pétitions reçues par le Conseil de tutelle concernant le Territoire sous tutelle du Togo administré par le Gouvernement britannique.
- T/PET.7/ Cote de série pour les pétitions reçues par le Conseil de tutelle concernant le Territoire sous tutelle du Togo administré par la France.
- T/PET.8/ Cote de série pour les pétitions reçues par le Conseil de tutelle concernant le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée administré par l'Australie.
- T/PET.9/ Cote de série pour les pétitions reçues par le Conseil de tutelle concernant le Territoire sous tutelle de Nauru, administré conjointement par l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni.

F. SERIE DES ACCORDS DE TUTELLE

- T/Agreement/ Cote de série. Chaque accord porte un numéro qui correspond au numéro de la cote de série relative aux pétitions concernant chacun des territoires sous tutelle.

TROISIEME PARTIE. INDEX DES COTES DE SERIES ENUMEREES

Les cotes sont disposées par ordre alphabétique et par numéros. Seule la série générale est indiquée pour tout organisme dont émane les documents; les séries secondaires (se reporter au paragraphe 9 de la première partie) n'y figurent pas. Le nom de chaque comité spécial est suivi du numéro de la session du Conseil de tutelle au cours de laquelle ce comité a été créé.

T/	Conseil de tutelle : série générale.
T/AC.1/	-----: Comité de rédaction du règlement intérieur (I).
T/AC.2/	-----: Comité chargé de l'étude des questionnaires (I).
T/AC.3/	-----: Comité chargé d'étudier la composition de la mission de visite au Samoa Occidental (I).
T/AC.4/	-----: Comité chargé d'étudier les pétitions relatives au Tanganyika (I).
°T/AC.5/	-----: Comité chargé de l'étude des pétitions (II).
°T/AC.6/	-----: Comité de rédaction des résolutions relatives aux pétitions (II).
°T/AC.7/	-----: Groupe de travail chargé de la question de Jérusalem(II).
T/Agreement/	-----: Série des accords de tutelle.
T/INF/	-----: Série des documents d'information.
T/PET.1/	-----: Cote de série pour les pétitions reçues par le Conseil de tutelle concernant le Territoire sous tutelle du Samoa Occidental, administré par la Nouvelle-Zélande.
T/PET.2/	-----: Cote de série pour les pétitions reçues par le Conseil de tutelle concernant le Territoire sous tutelle du Tanganyika, administré par le Gouvernement britannique.
T/PET.3/	-----: Cote de série pour les pétitions reçues par le Conseil de tutelle concernant le Territoire sous tutelle du Ruanda-Urundi administré par la Belgique.
T/PET.4/	-----: Cote de série pour les pétitions reçues par le Conseil de tutelle concernant le Territoire sous tutelle du Cameroun, administré par le Gouvernement britannique.
T/PET.5/	-----: Cote de série pour les pétitions reçues par le Conseil de tutelle concernant le Territoire sous tutelle du Cameroun administré par la France.

- T/PET.6/ -----: Cote de série pour les pétitions reçues par le Conseil de tutelle concernant le Territoire sous tutelle du Togo administré par le Gouvernement britannique.
- T/PET.7/ -----: Cote de série pour les pétitions reçues par le Conseil de tutelle concernant le Territoire sous tutelle du Togo administré par la France.
- T/PET.8/ -----: Cote de série pour les pétitions reçues par le Conseil de tutelle concernant le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée administré par l'Australie.
- T/PET.9/ -----: Cote de séries pour les pétitions reçues par le Conseil de tutelle concernant le Territoire sous tutelle de Nauru, administré conjointement par l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni.
- T/PET.GENERAL/ -----: Cote de série des pétitions reçues par le Conseil de tutelle concernant les territoires sous tutelle en général.
- T/PV. -----: Comptes rendus sténographiques des séances.
- T/SR. -----: Comptes rendus analytiques des séances.
-